Envoyé en préfecture le 13/06/2023
Reçu en préfecture le 13/06/2023
Publié le 13/06/2023
ID : 031-213101876-20230608-2023_102-DE

EXTRAIT du REGISTRE
des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE de FONSORBES
Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Muret – Canton de Plaisance du Touch

L'an deux mille vingt-trois, le huit juin, à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Fonsorbes s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme SIMÉON Françoise, Maire.

Présents :
Mmes BOBO, CALVO, GOSSELIN, LACOSTE, MARNAC, ROUER, SIMÉON, STEMER, VALENTI et VOISIN
MM. BAË, BATAILLE, BONNET, CANILLO, CHOUARD, FÉDOU, FRANCHINA, GAUTHIER, JÉROME, LERAT, LORRAIN, LOUZON, MAILHÉ, PILET, RIVIER et SÉVERAC

Séance du
8 juin 2023
Acte n° **2023-102**

Absent(s) représenté(s) :
Mme BEAUFORT a donné procuration Mme CALVO
Mme BRUN a donné procuration à M. LOUZON
Mme LE PRIOL a donné procuration à M. RIVIER
Mme RIPOLL a donné procuration à Mme LACOSTE
Mme VITET a donné procuration à M. BATAILLE
M. BARBA a donné procuration à M. SÉVERAC
M. BRIANTAIS a donné procuration à M. CHOUARD

Conseillers en exercice :
33

Absent(s) : /

Conseillers présents :
26

Secrétaire de séance : M. BONNET Christophe

Date de la convocation :
1er juin 2023

Thème : 1.1 – MARCHÉS PUBLICS

Objet : Travaux de rénovation de la salle annexe du C .A.J dite "le pigeonnier"

M. CHOUARD Jean-Stéphane, Conseiller délégué aux Grands Travaux, rappelle au Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée en procédure adaptée avec publicité le 18 avril 2023, pour les travaux de rénovation de la salle annexe du C.A.J dite « le pigeonnier ».

Le marché était divisé en cinq lots

- Lot n°1 : Gros œuvre
- Lot n°2 : Charpente couverture
- Lot n°3 : Menuiseries extérieures
- Lot n°4 : Plâtrerie, menuiseries intérieures, sols, peintures
- Lot n°5 : Electricité CFO/CFA - CVC

Suite au rapport d'analyse des offres du maître d'œuvre et à la réunion de la commission d'appels d'offres du 31 mai 2023, M. CHOUARD Jean-Stéphane propose au Conseil Municipal d'attribuer le marché aux entreprises suivantes :

LOTS	ENTREPRISES	MONTANTS des OFFRES € H.T.
01 - GROS-OEUVRE	SARL LISLOISE DE CONSTRUCTION	41.638,62
02 - CHARPENTE COUVERTURE	ECO & AVENIR BOIS	33.307,00
03 - MENUISERIES EXTERIEURES	SAS AREXIS FRERES	5.587,47
04 - PLATRERIE - MENUISERIES INTERIEURES - SOLS - PEINTURES	SAS NET SOLS	44.680,50
05 - ELECTRICITE CFO/CFA- CVC	SASU CIRKAD	35.985,00
	TOTAL	**161.198,59**

Entendu l'exposé de M. CHOUARD Jean-Stéphane, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents et représentés :

.../...

Envoyé en préfecture le 13/06/2023
Reçu en préfecture le 13/06/2023
Publié le 13/06/2023
ID : 031-213101876-20230608-2023_102-DE

COMMUNE DE FONSORBES	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 8 juin 2023 – acte n° 2023-102 – page 2/2
Thème :	1.1 – MARCHÉS PUBLICS
Objet :	Travaux de rénovation de la salle annexe du C .A.J dite "le pigeonnier"

ARTICLE 1 : décide d'attribuer le marché de travaux aux entreprises ci-dessus désignées pour un montant total de 161 198.59 € HT soit 173 637.50 € TTC.

ARTICLE 2 : autorise Mme la Maire à signer les marchés avec les entreprises ci-dessus désignées.

ARTICLE 3 : dit que la présente délibération sera télétransmise à la Préfecture de Haute-Garonne pour contrôle de légalité.

ARTICLE 4 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site Internet de la collectivité durant deux mois.

ARTICLE 5 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une insertion dans le tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 8 juin 2023.

ARTICLE 6 : dit que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa télétransmission au représentant de l'État dans le Département et de sa publication sur le site Internet de la collectivité.

ARTICLE 7 : dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la collectivité. Ce recours peut être effectué par le Téléservice Télérecours Citoyens www.telerecours.fr.

Mme la Maire et ses Adjoints sont autorisés à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Madame la Maire
SIMÉON Françoise

MAIRIE DE FONSORBES (Haute-Garonne)

Le Secrétaire de Séance
BONNET Christophe

Tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 8 juin 2023 publié sur le site Internet de la collectivité le 13 JUIN 2023